

**PROCES VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 26 Septembre 2023**

**APPROUVE PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six septembre à dix-huit heures, le Bureau Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du 2<sup>ème</sup> étage du Château de Blou à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Bureau communautaire	16	Date de convocation	19 septembre 2023
Membres en exercice	16	Secrétaire de séance	Pierre CHAPUIS
Membres présents	16		
Membres absents ou excusés	0		
Membres qui ont pris part à la délibération	16		
Quorum	9		

Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)
BONNET Georges	X	FABREGES M.France	X	GINEVRA Stéphane	X	REYMOND J. Pierre	X
BOUET Lynda	X	FARGIER Gérard	X	HOUETZ Marion	X	ROBERT Karine	X
CHAPUIS Pierre	X	FIALON Dominique	X	LAURENT Guy	X	VALETTE Alain	X
D'IMPERIO Cédric	X	GEIGUER Jacques	X	PALLOT Thierry	X	VEYRENC Yves	X

*Administratif : Michel DECHAUD, Sophie BOTTONI, Emmanuelle AILLOUD*

**1. Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire du 4.07.2023 :**

Le Président propose au Bureau communautaire d'approuver le procès-verbal du dernier Bureau communautaire envoyé par courrier électronique à tous les élus, avant de le publier sur le site internet.

**Le bureau communautaire approuve à l'unanimité.**

**2. Voirie 2023 : Avenant marché subséquent 1.2023 (Jaujac – La Souche – Prades) :**

Pour rappel, la délibération du Bureau communautaire N° 10.2023 du 25.04.2023 validait l'attribution à EUROVIA du marché subséquent à l'accord cadre N° 1.2023 concernant les communes de Jaujac, La Souche et Prades. Le Président propose de valider un avenant de 26 291.83 € pour travaux supplémentaires à ce marché de 90 996.96 € HT, ce qui le porte à 117 288.79 € HT (+ 3 276.18 € HT pour Jaujac et + 23 015.65 € HT pour La Souche). **Le bureau communautaire approuve à l'unanimité.**

**3. Attribution marché de transport extra-scolaire :**

Le Président expose que le marché de transport en cours arrive à son terme au 30.09.2023. Ce marché attribué en 2019 et renouvelé 3 fois concerne les transports des scolaires du territoire vers le gymnase et la piscine, et les déplacements des enfants du centre de loisirs vers les différentes sorties.

Une nouvelle consultation a été lancée le 1<sup>er</sup> août 2023 pour un nouveau marché d'une durée d'un an, renouvelable 3 fois et qui inclura les sorties des différents services (social, animations agriculture et mobilités...). Suite à l'ouverture des offres, le Président propose d'attribuer ce marché pour la période du 1.10.2023 au 30.09.2024 à la société ARSAC. **Le bureau communautaire approuve à l'unanimité.**

**4. Aide aux commerces :**

Le Président rappelle qu'une nouvelle convention a été signée avec la Région le 9.02.2023 pour la mise en œuvre des aides économiques destinées à favoriser le développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente sur la CDC. Le taux d'aide est de 10 % par la communauté de communes et de 20 % par la Région (plancher de 10 000 € HT et plafond de 50 000 € HT de travaux). Le bureau a délégation pour attribuer des subventions, dans le cadre de l'enveloppe de 30 000.00 € votée au BP 2023. Trois nouvelles demandes ont été reçues :

- Mme Pascale Lapierre pour la pharmacie de la Gravenne à Thueyts. Le dossier a été monté par la Chambre de commerce et d'industrie. La SCI de famille du Val d'Ardèche a racheté les murs du local situé au 4B avenue du val d'Ardèche et Mme Lapierre va déplacer sa pharmacie dans ce nouveau local d'environ 150 M<sup>2</sup> beaucoup plus fonctionnel avec un grand parking devant. Un bail commercial 3/6/9 a été signé entre la SCI et l'entreprise individuelle de Mme Lapierre afin de pouvoir exercer son activité commerciale. Pour réaliser ce projet d'un investissement de 160k€, Mme Lapierre va financer les travaux par un emprunt bancaire. Elle va transférer la pharmacie actuellement route nationale pour un nouvel emplacement proche de la coiffeuse et de l'alimentation générale. Pour cela elle va rénover complètement le magasin des menuiseries à l'agencement intérieur afin de donner une nouvelle dimension à son commerce. Elle sollicite sur la base d'un montant de travaux estimés à 160 830.54 € HT, un soutien de 20% auprès de la région et 10% auprès de la CDC, soit 5 000.00 € pour notre CDC.

- M. Gatién Buchmann pour le garage GB AUTO SERVICES à Prades. Le dossier a été monté avec l'aide de la Chambre des métiers et de l'artisanat. Il s'agit du 20<sup>ème</sup> dossier enregistré en 5 ans. M. Buchmann souhaite

reprendre le garage express pneus situé sur la commune de Prades. Il finalise actuellement son diplôme d'expert. Les travaux consistent en l'acquisition de matériel (enseigne, matériel, valise de diagnostique, bureautique), pour un montant de 13 696.00 € HT. Il sollicite un soutien de 20% auprès de la région et 10% auprès de la CDC, soit 1 370.00 € pour la CDC.

- M. Manu Morales et M. Sébastien Pezet, gérants de la SARL BRASSERIE DRAC, 16 place Saint-Bonnet à Jaujac. Le dossier a été monté avec l'aide de la chambre de commerce et d'industrie. Il s'agit du 21<sup>ème</sup> dossier enregistré en 5 ans. Ils ont ouvert leur brasserie artisanale à Jaujac en 2021 et proposent leur production à la vente dans leur local actuel ainsi que dans une trentaine de points de vente partenaires.

Après deux ans d'activité, ils souhaitent développer leur entreprise en ouvrant un second établissement dans le but de proposer de la dégustation de leurs produits, ainsi que de faire de la vente directe. Ils veulent ainsi réaliser des travaux de rénovation et d'aménagement dans ce nouveau local, qui leur permettrait également d'agrandir leur capacité de stockage, et d'acquérir du matériel professionnel supplémentaire à même de développer leurs ventes et leur offre commerciale (vente de bières en bouteille, en vrac, ...). Les travaux consistent en des investissements en matière d'économies d'énergies, chauffage, ... et l'acquisition professionnel spécifique, mobilier, pour un montant de 43 193.79 € HT. Ils sollicitent un soutien de 20% auprès de la région et 10% auprès de la CDC, soit 4 319.38 € pour la CDC.

**Le bureau communautaire approuve à l'unanimité.**

#### **5. Convention financière CD07 projet jeunesse année scolaire 2023/2024 :**

Le Président rappelle que le département soutient la politique jeunesse de la communauté de communes et propose la signature d'une convention financière qui a pour objet d'organiser les modalités de ce soutien financier. Elle concerne le projet jeunesse de l'année scolaire 2023/2024, financé à hauteur de 10 000 €.

**Le bureau communautaire approuve à l'unanimité.**

#### **6. Tarifs OT :**

Par délégation du conseil communautaire le Président a créé une régie de recettes pour le service tourisme. Cette régie est utilisée notamment pour la boutique, les partenariats. Dans le cadre de nouvelles actions mise en œuvre par le service tourisme, le Président propose de fixer les tarifs nécessaires aux actions à venir dans le cadre de la régie de recettes Office de tourisme :

Emplacement exposant pour marchés et autres manifestations : 10€.

Pour rappel, début 2023, l'OT a initié des ateliers de travail avec les créateurs du territoire. Cela a donné lieu à l'édition d'un guide des créateurs, à la réalisation de reportages vidéo et photos, et à la mise en place d'un marché des créateurs.

**Le bureau communautaire approuve à l'unanimité.**

#### **7. Subvention aux associations :**

Le président propose d'attribuer une aide de 300 € à l'association « les sans soucis » de Lalevade d'Ardèche en soutien à l'organisation d'un concours de pétanque avec la participation des « pétanqueuses » des Hautes Cévennes (Mayres / La Souche – Coucouron – Burzet – Meyras – Montpezat – Antraigues). Cette manifestation aura lieu le 14.10.2023 au boulodrome de Fabras, et les bénéficiaires seront entièrement reversés à l'association de lutte contre le cancer du sein « octobre rose ».

**Le bureau communautaire approuve à l'unanimité.**

#### **8. Motion de soutien aux missions locales :**

La mission locale de l'Ardèche méridionale nous a sollicité pour un soutien concernant les craintes des missions locales dans le projet de loi dit « plein emploi » qui prévoit la création d'un réseau France Travail qui intégrerait les missions locales. L'AMF 07 a pris une motion de soutien à cet effet et le Président propose de prendre la même motion. **Le bureau communautaire approuve à l'unanimité.**

#### **9. Divers :**

Point sur les services et les dossiers en cours.

**Mobilités :** Dominique FIALON, VP en charge des mobilités, informe qu'une réunion est prévue le 16.10.2023 à 17h30 avec l'ALEC dans le cadre du projet « véhicule partagé en milieu rural ». Il indique qu'une consultation est en cours pour une étude de faisabilité de liaisons cyclables du quotidien et touristiques. Il revient sur la fête des mobilités qui s'est déroulée le 16.09.2023 à Lalevade, avec une belle fréquentation (cette fête faisait partie de l'axe "animation et promotion de politiques cyclables" du projet AVELO2 financé par l'ADEME).

**Lecture publique :** Marie-France FABREGES, VP en charge de la culture, rappelle qu'un groupe de travail s'est mis en place avec des bibliothécaires et des élus volontaires, et se rencontre un jeudi par mois pour échanger sur leurs pratiques et réfléchir à des pistes de mutualisation afin d'envisager une mise en réseau. Afin d'avancer sur ce sujet, il sera proposé la signature d'une convention entre la communauté de communes, les communes (bibliothèques) et la Médiathèque Départementale d'Ardèche (MDA) ce qui permettra entre autres d'intégrer les deux bibliothèques de Barnas et Lalevade-d'Ardèche qui ne sont pas adhérentes

actuellement, et ne peuvent adhérer individuellement. Le bureau prend acte que cette convention permettra de continuer à bénéficier de prêt de livres et services de la MDA, la médiathèque de Montpezat sous Bauzon sera fléchée. Pas de prise de compétence « lecture publique » à court terme mais plutôt une mutualisation de certains moyens (véhicule par exemple) et proposer un appui aux bibliothèques communales dans leurs actions.

ZA Thueyts : Suite à une demande de la communauté de communes, l'Etat avec l'agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) financent à 100% (30 000.00 €) une étude d'accompagnement pour une expertise complémentaire pour la création de la zone d'activités de la gravenne à Thueyts.

DETR 2024 : le Président informe les élus que la date de dépôt des dossiers de DETR 2024 a été fixée par la Préfète de l'Ardèche au 30.11.2023, afin d'avoir une réponse en février pour l'élaboration du BP 2024. 70 % de l'enveloppe sera attribuée sur ces demandes et une deuxième attribution aura lieu pour les 30 % restant pour les dossiers déposés après cette date.

L'Ardèche s'invite au menu : la 2<sup>ème</sup> édition de cette opération sur notre territoire, a pour but de mettre en valeur les produits locaux et les circuits courts dans la restauration traditionnelle et collective. Elle est initiée par l'association départementale « Ardèche le goût », et se déroulera du 9 au 15.10.2023 avec les 8 restaurants participant. Afin de lancer cette opération, quatre chefs cuisineront sur le marché de Thueyts le vendredi 29.09.2023 et proposeront une dégustation au public.

Transport à la demande : Guy LAURENT, maire de Mayres, interroge sur le transport à la demande en direction de sa commune. Pour rappel, pour plusieurs raisons (coût, financement ADAPEI,...), le projet de ligne régulière n'a pas abouti.

Commune de Barnas : Lynda BOUET informe les élus suite à l'élection partielle complémentaire du 30 juillet dernier. Depuis, le Maire a démissionné de son mandat de maire et de nouvelles élections auront lieu prochainement au sein du conseil municipal.

*La séance est levée à 19h45.*

*L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes.*

Le Président,  
Cédric D'IMPERIO.

Le Secrétaire de séance,  
Pierre CHAPUIS.